



Règlement intérieur 2023/2024

Le centre de loisirs de Bleury est un établissement déclaré « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » auprès du Service Départemental à la Jeunesse et aux Sports. (SDJES)

Il est associatif et dirigé par un bureau composé de bénévoles dont :

- une présidente : **PHILIPOT Lucie**
- une trésorière : **JOIE Marie-Claire**
- une secrétaire : **PINTO Julie**

Ainsi que des membres actifs.

Lors de l'assemblée générale, les parents élisent un conseil d'administration composé au minimum de 3 membres. Ils votent entre eux un bureau qui sera élu pour un an. Le conseil d'administration se réunit 3 à 4 fois par an. Des réunions ponctuelles peuvent être programmées en cas de nécessité pour faire le point de certains dossiers.

Le centre de loisirs se trouve dans l'ancienne école de Bleury, situé **au 20 Route de Poilly** sur le hameau de Bleury commune de **POILLY SUR THOLON 89110**.

Tél : **03.86.91.54.92** Portable : **07.88.69.48.33** Mail : lesptitscostauds89@hotmail.fr

Le centre de loisirs étant associatif, une cotisation annuelle de 25€ est demandée à chaque famille quel que soit la date d'inscription. Le paiement est fait sur la facture du premier mois de présence de l'enfant. Cette cotisation n'est pas à régler lorsqu'un enfant est déjà inscrit dans un autre centre du canton Aillantais.

Les partenaires :

L'Aide à Domicile en Milieu Rurale (pour la partie comptabilité comme les salaires, les budgets etc...)

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne (subventions, réunions régulières avec la coordinatrice)

La Caisse d'Allocations Familiales (versements de subventions en remboursement de la présence des enfants)

Le Collectif Culture Musique et Fête partenaires lors de diverses manifestations.

Le Crédit Agricole,

Le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire

La commune de Poilly sur Tholon (prêt du bâtiment, divers travaux d'entretien etc....) ainsi que les 3 autres communes du regroupement scolaire.

Accueil :

Les enfants sont accueillis par :

VIDOVA Patricia directrice du centre de loisirs (BAFA /BAFD)

BONNET Marlène animatrice (BAFA)

DELILLE Laureen (actuellement en formation BAFA)

Du personnel du SIIIS peut être amené à renforcer l'équipe d'encadrement ainsi que des bénévoles.

Des bénévoles réguliers se joignent à l'équipe lors des diverses sorties organisées.

Le centre accueille tous les enfants dès leur entrée à l'école et jusqu'au CM2. Le centre peut également accueillir sous certaines conditions les collégiens jusqu'à l'âge de 15 ans.

Ouverture toutes les vacances sauf Noël et Août.

Seules les familles adhérentes à l'association (ou à un autre centre du canton Aillantais) peuvent utiliser les services du centre de loisirs. Les enfants ne seront pas accueillis lors :

- des jours de grève, ou si les bus ne passent pas
- des réunions pédagogiques,
- des rentrées décalées
- des absences d'instituteurs
- journées spéciales (canicule, neige...)
- **en cas de fièvre 38° et plus**

Fonctionnement et inscriptions :

Avant toute inscription, les parents se doivent :

- de **remplir tous les documents** qui vous sont envoyés (fiche d'inscription, fiche sanitaire, SEPA)
- de **fournir les copies des pages de vaccinations** à jour de chaque enfant. Si l'enfant n'est à jour dans ces vaccinations, il ne peut fréquenter la structure.
- de **fournir obligatoirement une attestation assurance** « responsabilité civile »

Tout dossier incomplet, peut amener à un refus d'inscription ou d'accueil d'un enfant.

Horaire et inscription périscolaire et extrascolaire :

ATTENTION !!!!! Avant 7h15 les enfants ne sont pas assurés et vous devez obligatoirement accompagner votre enfant dans le centre.

Horaire d'accueil périscolaire 7h15/8h40 16h45/18h45

Tous les enfants sont accueillis dès 7h15 et jusqu'à l'arrivée de leur bus. Ils sont accompagnés au bus par le personnel du centre.

1er bus : 8h30 pour les enfants allant à St Maurice Thizouialle et Le Vieil

2eme bus : 8h40 pour les enfants allant à Chassy et Poilly

Le temps de transport n'est pas un temps de centre de loisirs, les enfants sont sous la responsabilité du S.I.S.

Au cas où les transports ne passent pas pour diverses raisons, la directrice rappellera les parents afin qu'ils puissent véhiculer leur enfant à l'école eux-mêmes. Tous les enfants inscrits au centre seront pris en charge dès la descente du bus par les animatrices jusqu'à la fermeture du centre. Les parents peuvent récupérer les enfants à partir de ce moment et jusqu'à l'heure de fermeture du centre.

Toutes les inscriptions se font par le biais d'une fiche envoyée aux parents, par le centre de loisirs. Les parents peuvent également envoyer directement un mail avec les dates d'inscription. **Aucune inscription à l'oral.**

Horaire d'accueil extrascolaire (mercredis et vacances) 7h15/18h45

Vous pouvez inscrire votre enfant dès l'envoi des plannings mais attention à ne pas l'inscrire trop vite et d'annuler par la suite cela bloque des places inutilement.

Le centre se réserve le droit, dans un délai de 48h, de ne pas accueillir d'enfants, sur les périodes de vacances et les mercredis si le nombre d'inscrits est inférieur à 5

Tarifs :

Les tarifs sont calculés selon le quotient familial et répartis en 6 tranches. Les prix ont été imposés par la CAF et la CCAB.

Le goûter est toujours fourni par le centre.

A titre indicatif, le prix du repas est de ~~3€44~~.

Tarif périscolaire (avant et après école)							
Tranche Quotients en euros	T1	T2	T3	T4	T5	T6	
	-449	450 à 649	650 à 889	900 à 1299	1300 à 1699	1700 et +	
Tarif	matin	1,10	1,30	1,60	1,70	1,90	2,00
	soir	2,10	2,40	2,60	3,20	3,70	3,90

Tarif extrascolaire (vacances) et périscolaire à la journée (mercredi)

Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Quotients en euros	-449	450 à 649	650 à 889	900 à 1299	1300 à 1699	1700 et +
Forfait journée avec repas	6,90	9,00	11,60	13,70	15,30	16,80
1/2 journée avec repas	5,00	6,00	7,30	8,40	9,20	10,00
1/2 journée sans repas	2,00	3,10	4,40	5,40	6,20	6,90
Forfait semaine	31,00	39,10	49,60	58,00	64,30	70,60

Concernant le forfait semaine, il ne s'applique seulement, et seulement si, l'enfant a fréquenté le centre 5 jours complets et consécutifs d'une même semaine. A noter que si une semaine comporte un jour férié, le forfait semaine ne s'applique pas.

Réduction pour les fratries de 3 enfants : réduction de 10% sur le nombre de jours fréquentés par les 3 enfants ou plus de la même famille. En cas de sorties, aucun supplément n'est demandé aux familles.

Il a été convenu et voté lors d'un conseil d'administration que les journées seraient facturées normalement (journée de présence + repas) même si nous vous demandons un pique-nique. Cela permet de minimiser les frais de transports ou autres qu'occasionnent ces journées spéciales.

Le bureau du centre a voté pour :

Un montant forfaitaire de 5 Euros vous sera automatiquement facturé lorsque :

- **Votre enfant est présent sans avoir été inscrit préalablement (matin et soir) ;**
- **Votre enfant est absent (matin et soir) sans avoir averti le centre du changement.**
- **Par 1/4h de retard non justifié.**

Nous vous rappelons que les mails sont consultés régulièrement ainsi que les SMS.

Tout désistement qui ne serait pas d'ordre médical (certificat médical obligatoire) et qui interviendrait dans un **délai inférieur à 48H sera facturé dans sa totalité.** (heure d'envoi d'un mail faisant foi) uniquement pour l'extrascolaire.

Facturation:

Celle-ci se fait directement au centre. Le règlement se fait par prélèvement (fortement conseillé pour la bonne marche de la comptabilité) ou par chèque si le prélèvement est refusé par la famille. Possibilité de règlement par chèque GESU, mais prévenir à l'avance. Les règlements en espèces seront acceptés en dernier recours et un reçu sera alors remis à la famille. Les bons C.A.F ne sont plus déduits directement de la facture, les tarifs ont été mis en place et revus à la baisse pour les plus faibles quotients familiaux.

Le prélèvement se fait avec un mois de décalage (facture de janvier prélevée en mars). En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires occasionnés vous seront facturés.

En cas de facture non réglée, (au moins 2) votre enfant se verra refuser l'accès au centre.

Il ne sera accepté aucun chèque d'un montant inférieur à 5€00

Fonctionnement du personnel :

Avant tout, tous les membres du personnel doivent garantir la santé physique et morale de chaque enfant.

La directrice est en charge du fonctionnement du centre de loisirs. Ses principales fonctions sont :

- La gestion de l'équipe
- Le suivi des relations partenariales
- La tenue du budget, le suivi de la facturation
- La conduite du projet pédagogique
- Assure la fonction de « référent sanitaire ». En cas d'urgence grave, elle joint les pompiers puis les parents.

Les fonctions de l'animateur, sont principalement la conception et réalisation d'animations auprès du public et son accompagnement tout au long de la journée.

Engagement du gestionnaire et des parents :

Les 2 parties se doivent de respecter le bon fonctionnement de la structure :

Le gestionnaire s'engage:

- à choisir des professionnels qualifiés
- à faire appliquer au mieux ses valeurs éducatives
- à gérer le centre au niveau administratif (réunions bénévoles, budget,...)
- à faire en sorte que le centre fonctionne

Quant aux parents où responsables légaux, ils s'engagent à respecter :

- le règlement intérieur
- les horaires d'ouverture et de fermeture
- le bon paiement de leur facture mensuelle

Fournitures :

Pour le respect des locaux, pour le bien-être de l'enfant, vous pouvez fournir une paire de chaussons marquée au nom de votre enfant, rien d'obligatoire mais les enfants sont automatiquement déchaussés.

Il vous sera aussi demandé une ou deux fois dans l'année des boîtes de mouchoirs ainsi que des serviettes en papier.

NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR FOURNIR UNE GOURDE AU NOM DE VOTRE ENFANT QUI PEUT RESTER AU CENTRE TOUTE L'ANNEE, C'EST PLUS SIMPLE POUR L'ENFANT IL PEUT BOIRE QUAND IL VEUT MÊME SI LES ADULTES SONT OCCUPES ;

Si votre enfant n'a pas de gourde, nous lui donnerons une petite bouteille d'eau lui sera donner, et elle vous sera facturée au prix de 3€00.

COUPON A RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION 2023/2024

Nous soussignons Mr et Mme.....
certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur
de l'année scolaire 2023/2024 et nous engageons à le
respecter.

Fait àle.....

Signatures des parents :